



Changement de Rib pension alimentaire.

Par **PriscaD**, le **06/07/2017 à 00:22**

Bonjour,rnrnVoilà maintenant plus de 10 ans que mon ex mari est prélevé directement sur salaire pour le règlement de la pension alimentaire de notre fille.rnrnAujourd'hui, je souhaite que la pension lui soit reversé directement sur son compte ,à elle, car elle s'en va faire des études à l'étranger. Ce que je souhaite, c'est éviter les 4 à 8 jours que prendrons le double virement pour lui parvenir.rnrnVers qui dois-je me rapprocher pour modifier le RIB sachant que le père est réticent à effectuer les démarches. rnrnDois je contacter son employeur, la caf, le juge des affaires familiales?rnrnEt de quel type de papiers aurais-je besoin pour prouver que la demande vient de moi?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.rnrnP.

Par **Visiteur**, le **06/07/2017 à 01:29**

Bonjour.rnLa demande ne peut pas venir de vous car la banque émettrice ne peut recevoir l'ordre de virement que de son client.

Par **cocotte1003**, le **06/07/2017 à 06:31**

Bonjour, monsieur n'a pas à accepter votre demande sans nouveau jugement, il risquerait de se mettre en tord. S'il verse directement à sa fille alors que le dernier jugement lui impose de vous les verser, cordialement

Par **PriscaD**, le **06/07/2017 à 07:45**

Bonjour, rnrnMerci pur vos réponses.rnrnCe n'est pas lui qui verse mais bien l'Etat qui le prélève directement sur salaire.rnrnUn autre jugement pour changer de destinataire je l'entends.rnrnMais du coup quelle est la procédure pour arrêter le versement de la pension pour qu'il se débrouille seul avec notre fille?rnrnOu si moi je souhaite changer d'établissement bancaire, de qui dois je me rapprocher vu que ce n'est pas lui qui gère le virement?

Par **morobar**, le **06/07/2017 à 17:21**

Bonjour,rnL'état ne prélève rien du tout.rnJe suppose que c'est la CAF qui opère la ponction.rnLe père est prélevé, comment voulez-vous qu'il modifie la destination d'une somme alors qu'il ne maîtrise pas l'opération ?rnC'est bien à vous de contacter l'organisme qui vous sert cette pension, qui ne tombe pas du ciel, pour modifier les coordonnées bancaires de versement.

Par **PriscaD**, le **06/07/2017 à 22:56**

Au dernière nouvelle, la CAF est un organisme géré par l'état, non?

Par **PriscaD**, le **06/07/2017 à 22:56**

Merci quand même pour votre réponse

Par **morobar**, le **07/07/2017 à 08:35**

Bonjour,rn[citation]Au dernière nouvelle, la CAF est un organisme géré par l'état, non?[/citation]rnNonrnEt il n'y a pas de fonctionnaire à la CAF.rnLa CAF est un organisme de droit privé, ses agents en cas de contentieux s'adressent aux Prudhommes comme tous les salariés du secteur privé.